

Conseil d'administration

Séance du 3 juillet 2025

Étaient présent(e)s ou représenté(e)s tout ou partie de la séance avec voix délibérative :

élus enseignants - chercheurs

Nicolas DUBUS, président du Conseil d'Administration
Romain LAJARGE (visioconférence)
Nicolas TIXIER (visioconférence)

élus administratifs

Sylvia BARDOS
Camille HANRY

élus étudiants

Alexandre FEUTREN
Camille PAGIRAS
Seamus PROMAYON

Personnalités extérieures :

personnalités extérieures de droit :

Vincent BRESSY, représentant du Conseil Régional de l'Ordre des architectes AuRA

personnalités extérieures qualifiées :

Pierre KERMEN (visioconférence)
Emmanuel ROUEDE, ville de Grenoble
Blandine RANÇON, agence d'architecture Groupe 6

Membres avec voix consultative :

Thomas SPIEGELBERGER, directeur
Philippe MARIN, vice-président du CPS, président de la commission recherche
Fabienne ANDRÉ, agente comptable (visioconférence)

Invitées :

Gaëlle JOUAULT (visioconférence)
Lucile LEBLANC, chargée de tutelles ENSA AuRA (visioconférence)
Marie ZAWISTOWSKI, enseignante (point « méthode d'évaluation »)

Absents excusés

Guy DEPOLIER (a donné pouvoir à Nicolas DUBUS)
Jean-Pierre VETTORELLO (a donné pouvoir à Romain LAJARGE)
Théa MANOLA (a donné pouvoir à Nicolas TIXIER)
Marianne VEILLEROT (a donné pouvoir à Camille HANRY)
Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes
Jacqueline MADRENNES, conseillère déléguée à la vie étudiante et aux relations avec les établissements d'enseignement supérieur / Grenoble Alpes Métropole
Raphaël MOCELLIN, représentant du Président du conseil régional
Ubavka ZARIC, représentante du DRAC
Pascaline POBÉ (a donné pouvoir à Emmanuel ROUEDE)
Astrid ASTIER, représentante du recteur de région académique et du ministère de l'Enseignement supérieur
Halimatou MAMA-AWAL, présidente du CPS, présidente de la CFVE
Céline SALVAIRE-MOUYSSET, inspectrice des finances publiques
Pascale CHARDON-LEYES, secrétaire générale
Aurélien DIASPARRA, Directeur des études et de la vie étudiante



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2025 (vote)

. Actualités (14h05-14h20)

- Actualités depuis le dernier Conseil d'Administration
- Bilan de signature des contrats et conventions passés
- Recrutements effectués et prévus

. Personnels (14h20-14h30)

- Recrutement Maîtres de conférences associés

. Formation, enseignement (14h30-14h40)

- Règlement des études (vote)

. Affaires budgétaires et financières (14h40-15h50)

- Subventions aux associations étudiantes 2025/2026 (vote)
- Débat d'orientation budgétaire 2026

. Pilotage, Stratégie, Gouvernance (15h50-16h30)

- Politique édition de l'ENSAG
- Schéma directeur ressources humaines
- Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Schéma directeur pluriannuel handicap

. Vie de l'établissement (16h30-16h45)

- Règlement intérieur de l'ENSAG - point d'avancement

. Points divers (16h45-17h00)

- CMA Architecture et paysage
- Proposition d'une méthode d'évaluation des sollicitations pédagogiques externes

. Prochain CA : jeudi 9 octobre 2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La séance est ouverte à 14 heures.

Le président procède à l'appel.

Le directeur constate que le quorum est atteint.

. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai (vote)

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

. Actualités

- Actualités depuis le dernier Conseil d'Administration

Le directeur présente le point d'actualité.

Challenge mobilités

L'ENSAG, qui a parcouru un total de 324,8 km, a obtenu la deuxième place sur le podium des composantes UGA. L'UGA a pour sa part obtenu la première place au niveau régional.

Remise de diplômes

Une cérémonie de remise des diplômes pour la promotion 2023-2024 s'est tenue le 13 juin 2025. Elle a réuni plus de 200 personnes.

Événements à venir

La rentrée des L1 se déroulera le 5 septembre 2025.

Une exposition des Projets de Fin d'Études (PFE) 2024-2025 est programmée à La plateforme du 17 septembre au 8 novembre, avec un vernissage organisé le 25 septembre.

Une soirée des donateurs est prévue le 2 octobre 2025.

- Bilan de signature des contrats et conventions passés

La convention-cadre relative à la contribution aux activités mutualisées de l'UGA a été signée. Cette convention, conclue pour une durée de quatre ans, couvrira la période 2023/2027. Les montants sont calculés à partir des comptes financiers de l'année précédente.

Elle concerne cinq services :

- Numérique (DSIM, 16 k€/an),
- Écoles doctorales (CED, 13 k€/an),
- Santé des étudiants (SSE, 20 k€/an),
- International (ISSO, calcul en cours),
- Vie étudiante (DEV, calcul en cours).

Un administrateur demande si la somme évoquée pour le service SSE s'ajoute à la part de la CVEC qui est reversée par les étudiants.

Le directeur le confirme.

- Recrutements effectués et prévus

Un ingénieur de recherche a été recruté pour l'unité de recherche AECC.

. Personnels

- Recrutement Maîtres de conférences associés

Trois postes de Maître de conférences associés à mi-temps sont par ailleurs ouverts. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 6 juillet 2025.

Le président fait savoir que les jurys de recrutement se réuniront la semaine suivante, avant la fermeture de l'école.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche signale en outre que le recrutement du coordinateur du réseau scientifique et pédagogique est finalisé. Six ou sept candidatures, dont certaines à l'international, ont été reçues.

. Formation, enseignement

- Règlement des études (vote)

Le président indique que le règlement des études a fait l'objet de quelques modifications mineures :

- Page 21 : la mention de l'année universitaire en cours a été remplacée par « L3 » ;
- Pages 24 et 25 : ajout de « un éventuel rattrapage qui peuvent ».

Un administrateur se réfère à la page 6, qui précise que les étudiants boursiers doivent transmettre leurs justificatifs au plus tard le 15 octobre. À l'échelle nationale, cette échéance est fixée au 31 décembre.

Le règlement liste par ailleurs les commissions qui dépendent de la CFVU. La commission des usagers et le CPS ne sont pas mentionnées.

Enfin, un projet d'autorisation d'absences gynécologiques vient d'être adopté au niveau de l'UGA. Celui-ci s'applique également au sein de l'ENSAG.

Le président relatera ces trois remarques auprès d'Aurélien DIASPARRA.

Il propose de procéder au vote sur le règlement des études tel que celui-ci est présenté en séance.

Le directeur précise que des compléments pourront être ajoutés selon les retours formulés par Aurélien DIASPARRA suite aux remarques qui viennent d'être exprimées.

Le règlement des études de l'année universitaire 2025-2026 est adopté à l'unanimité.

. Affaires budgétaires et financières

- Subventions aux associations étudiantes 2025/2026 (vote)

Le directeur rappelle qu'une note dédiée a été mise à la disposition des membres du conseil d'administration via Taïga.

Des demandes ont été reçues de la part de sept associations pour un montant total de subventions de 14 800 €. Ce montant est identique à celui de l'année précédente.

- Débat d'orientation budgétaire 2026

Le directeur précise en préambule que conformément à l'arrêté du 30 août 2019, qui prévoit une indexation des droits d'inscription sur l'inflation, la hausse retenue pour ces droits au titre de l'année universitaire 2025/2026 est de 1,58 %.

Droits traitement des dossiers ENSA	38 €	39 €	+ 1 €
DEEA	384 €	390 €	+ 6 €
DEEA droits réduits	234 €	238 €	+ 4 €
DEA	527 €	535 €	+ 8 €
DEA droits réduits	326 €	331 €	+ 5 €
HMONP	648 €	658 €	+ 10 €
HMONP droits réduits	400 €	406 €	+ 6 €
DSA	1 025 €	1 041 €	+ 16 €
DSA droits réduits	634 €	644 €	+ 10 €
Doctorat	451 €	458 €	+ 7 €
Doctorat droits réduits	276 €	280 €	+ 4 €

Il rappelle ensuite que le débat d'orientation budgétaire constitue un temps d'anticipation et de partage. Il permet d'exposer les grandes lignes du contexte budgétaire, d'identifier les priorités à venir, et de donner au conseil d'administration un rôle d'orientation en amont des arbitrages budgétaires. Cet exercice de transparence et de gouvernance stratégique permet à la direction de l'établissement d'élaborer avec les services un budget initial pour l'année à venir. Le conseil d'administration sera appelé à voter le budget initial 2026 le 13 décembre 2025.

Contexte

Le contexte national et international se caractérise par un environnement incertain et contraint, en raison notamment :

- d'une situation géopolitique mondiale tendue et incertaine ;
- de l'imprévisibilité actuelle de la politique commerciale mondiale ;
- de répercussions budgétaires inflationnistes ;
- d'un coût des fluides demeurant particulièrement fluctuant.

L'État ambitionne de réduire le déficit à 4,6 % en 2026, ce qui suppose de réaliser 40 à 50 milliards d'euros d'économies au niveau national.

Le montant de la subvention pour charges de service public, qui représente environ 88 % du budget de l'école, est prénotifié en février mars. La subvention définitive est connue en octobre.

Au cours des trois dernières années, le financement du ministère de la Culture a augmenté d'environ 20 %, passant de 1,98 M€ en 2023 à 2,38 M€ en 2025, avec une stabilité des emplois.

La Banque de France estime que l'inflation sera de 1,6 % en 2025 et de 1,9 % en 2026. Dans le même temps, une hausse continue des charges est constatée (énergie, revalorisation salariale, glissement vieillesse technicité). Des réformes structurelles sont en outre mises en œuvre (transformation de l'enseignement, transition écologique, transition numérique).

Les orientations stratégiques de la SNA et du ministère de la Culture intègrent une augmentation de 10 à 20 % du nombre d'étudiants. Il convient en outre de tenir compte du développement de la professionnalisation et de la formation continue dans le cadre de nos activités d'enseignement.

S'agissant des ressources de l'ENSAG, la dotation de l'État est stabilisée, mais la situation reste tendue. Les recettes propres, issues notamment des frais de scolarité et de la taxe d'apprentissage, sont limitées. D'autres pistes nécessitent d'être explorées, par exemple en matière de formation continue ou encore de partenariats. Les financements fléchés, qui visent à soutenir des projets ponctuels, sont incertains et en diminution.

Les orientations stratégiques visent à :

- augmenter la proportion de ressources propres (formation continue, apprentissage, taxe d'apprentissage, appels à projets, etc.) ;
- poursuivre la modernisation des formations (modalités pédagogiques, compétences, numérique) ;
- soutenir la recherche en appui des laboratoires ;
- améliorer la qualité de vie étudiante, améliorer les conditions et le bien-être au travail ;
- poursuivre la transition écologique et l'ouverture internationale.

Ressources humaines

La masse salariale mobilise une part importante du budget globalisé, représentant 46 % à 54 % des dépenses engagées entre 2022 et 2025. Elle est rigide et croissante.

Différents enjeux sont identifiés pour 2026.

- Transfert de charges pour recherche :
 - o augmentation systématique depuis plusieurs années ;
 - o disponibilité d'un nombre limité de possibilités ;
 - o définition a priori.
- Transfert de charges pour pédagogie :
 - o possibilités données par le RNEH ;
 - o demandes de transfert de charges dans le cadre du bilan de la maquette pédagogique.
- Intervenants extérieurs :
 - o aujourd'hui sous plafond d'emploi, les intervenants extérieurs passeront hors plafond dans les prochaines années ;
 - o approche harmonisée entre écoles AURA ;
 - o réflexions à mener pour envisager l'éventuelle transformation d'une partie des intervenants extérieurs en CDD ou pour augmenter les volumes d'heures des CDI/CDD.

Fonctionnement

Une augmentation des coûts unitaires est constatée (abonnements, marchés, prestations). Des tensions pèsent en outre sur les coûts pédagogiques en raison de l'évolution des modalités d'enseignement, notamment en matière de déplacements. Le poids des charges fixes incompressibles s'accroît par ailleurs.

Différents enjeux sont identifiés pour 2026, avec tout d'abord la poursuite des discussions sur la mutualisation dans le cadre du grand établissement, en priorité s'agissant du service informatique. Il conviendra de réfléchir à d'autres pistes (achat, juridique, RH, etc.).

Il s'agira également de maintenir un niveau de service de qualité dans un contexte budgétaire contraint, en priorisant les dépenses et en repensant certaines d'entre elles (sobriété, mutualisation, réallocation ciblée).

Immobilier et équipements

Le bâtiment qui héberge l'école est vieillissant, ce qui suppose d'opérer des travaux de mise aux normes, des travaux de sécurité et des travaux d'accessibilité. L'étanchéité de la toiture de la Halle des Grands Ateliers est en outre à revoir. Enfin, différents équipements sont à renouveler : rayonnages du centre de documentation, parc automobile, parc informatique et audiovisuel, téléphonie.

Dans ce contexte, il conviendra de prioriser pour 2026 les investissements en lien avec la sécurité, la transition énergétique et la sobriété. Ceci supposera de réduire le fonds de roulement, qui s'établit en 2024 à 280 jours pour un seuil fixé à 30 jours minimum. Il s'agira par ailleurs de poursuivre la trajectoire visant à retrouver une capacité d'investissement en réduisant la CAF négative. Enfin, 2026 sera marquée par la coordination avec la stratégie de l'UGA et la construction du nouveau Contrat de projet État-Région (CPR).

Prévisions financières 2026 – Hypothèses de travail

Les hypothèses de travail tiennent compte des dotations de l'État en augmentation, mais « gagées », avec une revalorisation salariale des enseignants T3 de 200 k€ environ. Les recettes propres sont estimées en légère augmentation, à raison de 20 k€ au titre de la taxe d'apprentissage et de 6 k€ au titre des frais d'inscription et d'admission.

Les charges devraient augmenter, en raison d'une dépense supplémentaire de 200 k€ pour les enseignants et d'une inflation estimée à 1,6 %. De plus, les investissements devront en partie être financés sur fonds propres.

Différents leviers et marges de manœuvre ont été identifiés :

- pilotage pluriannuel et priorisation des dépenses sur trois à cinq ans (mieux anticiper) ;
- nécessité de hiérarchiser les dépenses et d'appliquer un système de sobriété (mieux prioriser) ;
- sécurisation des recettes, au moyen notamment d'une meilleure valorisation des ressources propres (mieux récolter) ;
- coopération des mutualisations possibles avec l'UGA et d'autres ENSA (mieux dépenser) ;
- surveillance des risques (déficit structurel, sous-financement de projets) (mieux veiller).

Évolution des dépenses pour personnels et fonctionnement

L'enseignement représente 41,6 % du BI 2025. Compte tenu de la revalorisation des personnels T3, l'enseignement représentera 44,4 % du BI 2026. Il s'agira de définir la redistribution des 55 % restants au titre de la recherche, de la diffusion et du support.

Au titre du BI 2025, les indicateurs étaient les suivants.

- Recherche : 15,2 %.
- Diffusion : 2,1 %.
- Support : 41,1 %.

Pour 2026, les taux pourraient être les suivants.

- Recherche : 14,3 %.

- Diffusion : 2,1 %.
- Support : 39,2 %.

Le directeur clôt son exposé et invite les membres du conseil d'administration à faire part de leurs attentes, de leurs priorités et de leurs recommandations en vue de la construction du budget 2026.

Un administrateur relève qu'il est prévu d'augmenter les frais d'inscription et d'admission. Or les bourses dont peuvent bénéficier certains étudiants n'augmentent pas. Un récent rapport rendu par le Sénat préconise l'instauration de droits progressifs dans l'enseignement supérieur, avec la mise en œuvre de paliers. Les élus étudiants ne sont pas favorables à la hausse des frais d'inscription pour augmenter les ressources propres.

Il serait par ailleurs pertinent de préciser quand l'apprentissage sera effectivement déployé.

Une mutualisation a été mentionnée : celle-ci ne risque-t-elle pas d'accroître la distance entre les étudiants et services ?

S'agissant du parc informatique, il semble inutile de renouveler les ordinateurs fixes, qui ne sont plus utilisés par les étudiants.

Le directeur répond tout d'abord à la remarque relative aux frais d'inscription. Un arrêté de 2019 encadre les frais d'inscription. Il n'a pas été informé d'une éventuelle modification de cet arrêté.

Un groupe de travail se consacre actuellement à l'apprentissage. L'apprentissage ne pourra pas être déployé avant la rentrée 2026-2027.

S'agissant des mutualisations, la mutualisation du service informatique constitue une piste intéressante. Certaines automatisations permettraient d'éviter des tâches répétitives à faible valeur ajoutée. Les personnels concernés pourraient ainsi se consacrer à des tâches plus valorisantes. Au niveau des achats, une mutualisation permettrait de mieux négocier. À ce stade, aucune autre mutualisation n'est envisagée.

Un administrateur relève que plusieurs enjeux opérationnels ont été mentionnés pour 2026. Certains sont très concrets. D'autres sont pluriannuels. Ils ne concerneront pas que 2026. Il serait opportun que le débat d'orientation budgétaire puisse se dérouler sur une période pluriannuelle, par exemple à l'horizon des cinq prochaines années.

Il serait en outre opportun d'apporter des informations budgétaires et financières susceptibles d'illustrer le soutien que l'école pourra apporter pour le développement et le déploiement de la recherche. La recherche, qui constitue l'une des spécificités de l'école, est stratégique. Un énoncé plus clair est attendu en la matière.

Une des stratégies prioritaires devraient être d'améliorer la qualité de travail de tous, en premier lieu des enseignants-chercheurs et des étudiants. Cette amélioration aura des conséquences sur le travail des personnels administratifs. Il identifie un besoin d'un "plan de simplification administrative" au regard des procédures et des dispositifs. La simplification favoriserait la qualité de travail pour tous.

Évoquant les investissements, il considère qu'un tableau synthétique serait nécessaire détaillant les ressources qui ont été reçues et les dépenses qui ont été engagées chacune de ces dernières années à propos des travaux exceptionnels sur le bâtiment. Il déplore une faible lisibilité en la matière et un manque de lecture stratégique du budget de fonctionnement eu égard au déséquilibre du budget d'investissement (avec les reports que nous avons vécus ces

dernières années). Une lecture spécifique du bilan des travaux pour mieux comprendre le poids réel final sur notre budget global serait opportune. Notamment de la tendance réelle sur le fond de roulement des budgets de ces dernières années.

La réduction du fonds de roulement a été mentionnée par le Directeur. Le point de vue que le CA devrait défendre est un fonds de roulement le plus bas possible. Car plus celui-ci sera élevé, plus l'école sera considérée comme un établissement qui thésaurise. Or, nous devons engager pleinement nos moyens financiers en fonctionnement pour la bonne réalisation de nos missions de service public. En l'espèce, le calendrier reporté en dernière page du document mériterait d'être ajusté. La discussion budgétaire devrait être prolongée jusqu'en octobre maintenant que nous avons reçu ces éléments afin de voter le budget initial en décembre en traduisant les décisions du CA. D'ici octobre, des allers-retours pourraient se tenir entre les administrateurs au regard des différentes orientations. La commission des finances pourrait formuler des propositions et éventuellement des alternatives tenant compte des remarques que pourront avoir formulées les administrateurs.

Enfin, certains documents manquent dans ce DOB. Il évoque à titre d'exemple certains tableaux qui sont présentés dans le cadre des comptes financiers. Il pourrait être judicieux de préciser les évolutions sur les cinq dernières années des grands postes. Cela permettrait de mieux évaluer les orientations qui ont été prises au cours des dernières années, par exemple au sujet des voyages d'études.

Le directeur évoque la proposition visant à reporter le calendrier de trois mois. Les discussions relatives au DOB débutent dès à présent. Il mentionne en outre la demande visant à préciser les évolutions intervenues au cours des cinq dernières années au titre des grands postes. Il conviendrait d'indiquer quels postes sont précisément concernés afin que la commission des ressources et des finances puisse disposer des éléments attendus.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche évoque pour sa part la vision pluriannuelle stratégique de la recherche. La commission de la recherche a travaillé pour disposer d'une vision prospective de la recherche. Elle a proposé à la présidence du CA et à la direction de l'établissement une vision synthétique des choses. Un certain nombre de sujets stratégiques ont ainsi été identifiés. La commission de la recherche a tenu à rappeler trois choses :

- l'ancrage historique et l'importance de la recherche dans l'établissement ;
- le caractère précurseur de l'établissement en matière de soutien à la recherche depuis 1974, avec des autofinancements de transfert de charges dès les années 1980 et d'initiatives dans les années 2000, et avec une proposition consistant à préfigurer un réel statut des enseignants-chercheurs assumé par l'établissement ;
- l'importance de la recherche pédagogique.

La commission de la recherche a en outre défini cinq objectifs prioritaires ou stratégiques :

- maintenir l'accompagnement des enseignants-chercheurs de l'établissement dans leur travail ;
- accompagner les enseignants-chercheurs non-docteurs vers l'obtention d'un doctorat et pour les non-HDR vers l'obtention d'une HDR ;

- à l'échelle du site et du territoire, prolonger et consolider le développement des interactions avec l'UGA en participant à de grands projets structurants, poursuivre les interactions fines avec les acteurs du territoire ;
- continuer à renforcer la place des ENSAP au sein de l'enseignement supérieur en étant proactif pour l'intégration à l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle nationale et européenne ;
- permettre à l'ENSAG d'être chef de file dans la préfiguration d'un réel statut de l'enseignant-chercheur en prenant à sa charge le coût de l'attribution d'un statut d'enseignant-chercheur à l'ensemble de la communauté ;
- contribuer, soutenir et développer la visibilité des activités de l'établissement à l'échelle internationale.

Pour associer cette vision stratégique à des indicateurs et à une valorisation financière, un travail a été mené pour identifier et caractériser l'activité scientifique sur 2024 à 2025. 15 programmes de recherche ont été soutenus au cours des deux dernières années par le ministère, l'UGA, l'ANR, la Région.

Un travail a ensuite été mené pour identifier les besoins en termes d'ETP pour assurer une activité scientifique. En 2025, la demande de transfert de charges s'élève à 9,5 ETP. Ceci a donné lieu à des arbitrages. En considérant par exemple le grand principe selon lequel un docteur HDR a droit à 128 heures de décharge, sa charge pédagogique est ramenée à 192 heures. En considérant une décharge des enseignants-chercheurs docteurs, cela signifierait qu'en 2028 il faudrait 11,3 ETP.

Un administrateur relève que le budget alloué à la recherche évoluera de 0,4 %. Il souhaiterait savoir ce qui est pris en compte au titre de ce budget, fixé à 500 k€. Il demande s'il inclut les contrats liés aux appels d'offres. Il reste en l'occurrence difficile de fixer des orientations budgétaires au regard de ces contrats, qui peuvent être placés à l'ENSAG, à l'UGA, au CNRS ou chez d'autres partenaires avec lesquels l'ENSAG a des contrats.

Le directeur explique que ce budget ne tient pas compte des contrats de recherche, qui sont fléchés. Il évoque que la partie globalisée inclut notamment la dotation du ministère de la Culture au niveau des recettes et les coûts pour les transferts de charges. Les contrats de recherche ne sont pas inclus dans ce budget.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche revient sur la mutualisation. Celle-ci pourrait préfigurer une réorganisation qui s'appuierait sur les principes en vigueur à l'université et qui prévoient la désignation du vice-président. Par exemple, en ce qui concerne l'informatique, un vice-président informatique pourrait être désigné. Il aurait pour rôle d'assurer une coordination de proximité au regard des besoins de fonctionnement et il pourrait être l'interlocuteur des sujets qui le concernent.

Concernant la pédagogie, il évoque le décret de 2005. Une réflexion est en cours en vue de faire évoluer le nombre d'heures d'enseignement dans les ENSA.

La chargée de tutelles ENSA AuRA signale à ce propos que la réforme du décret de 2005 entrerait en vigueur à la rentrée 2027-2028.

Le directeur revient sur la proposition visant à prévoir des vice-présidents. Il ne voit pas en quoi une telle organisation générerait un gain économique, étant précisé que les vice-présidents sont adossés à des directions métiers.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche précise que sa demande est plus pragmatique. Il se demande qui représentera l'établissement dans le cadre des réunions traitant de ce type de ces sujets s'il n'y a plus de direction de l'informatique. C'est pourquoi il suggérerait de désigner un vice-président informatique.

Le président répond que la création d'une commission informatique pourrait permettre de remédier à la problématique qui vient d'être exposée.

En réponse à un administrateur, le directeur assure qu'aucun poste ne sera supprimé. Le sujet porte sur la mutualisation. Aujourd'hui, le service informatique est débordé. L'établissement ne parvient pas à recruter.

Un administrateur s'enquiert pour sa part de la part de la responsabilité sociale et environnementale dans le budget. Il demande si l'établissement a pris des engagements dans cette voie, qui semble intéressante et à travailler.

Il fait en outre savoir qu'il ne dispose pas d'une vision suffisamment claire sur ce qui pourrait garantir le bon fonctionnement et la qualité des formations pour les étudiants. Serait-il possible de sanctuariser un budget garantissant à tous une formation de qualité et répondant aux exigences de l'établissement dans ce domaine, au regard de sa renommée et des besoins des étudiants ?

Il ajoute que les débats sont difficiles à suivre pour les personnes qui sont en visioconférence. Il pourrait être judicieux d'investir pour améliorer le dispositif sonore de la salle au sein de laquelle se tiennent les réunions.

Le directeur répond tout d'abord à la question relative à la qualité de l'enseignement qui reste difficile à évaluer. Le problème d'évaluer nos enseignants est identifié, mais à ce stade, aucune solution n'a pu être mise en œuvre pour y remédier. Un travail est en cours pour y parvenir. De plus les référents des différents champs disciplinaires réalisent actuellement des bilans dédiés. Troisièmement la création d'une association d'alumni est en outre prévue au niveau de l'école. Les anciens étudiants pourront ainsi faire connaître leurs retours en matière d'insertion professionnelle.

En matière de RSE, les sujets correspondants sont identifiés, bien qu'ils ne soient pas désignés comme relevant de la RSE. La transition écologique constitue un enjeu collectif. Les actions précédemment entreprises par l'école lui ont d'ores et déjà permis de fortement réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La RSE porte également sur le bien-être des étudiants et des agents. Ce sujet est lui aussi clairement identifié.

Un administrateur rappelle par ailleurs que le nombre d'heures a précédemment été réduit pour des questions financières, en particulier le nombre d'heures des intervenants extérieurs. Elle propose de sanctuariser les heures pour les prochaines années.

De plus, la question du bien-être étudiant nécessite d'être considérée. Elle préconise en l'espèce d'augmenter le budget consacré à la santé mentale des étudiants étant précisé que celle-ci est souvent corrélée à la précarité dans laquelle ils se trouvent.

Le président souligne la qualité du travail qui a été conduit par les uns et les autres. La question de la qualité de vie au travail concerne l'ensemble des membres de la communauté.

Elle résulte de différents facteurs, notamment des conditions de travail ou encore des conditions d'accueil des étudiants.

Il souhaiterait par ailleurs revenir sur le fonds de roulement. L'objectif consisterait à le ramener à un niveau minimal. Ce niveau minimal nécessite d'être davantage explicité. Ce niveau semble variable selon les points de vue. Lui-même ignore qu'elle serait un niveau raisonnable de fonds de roulement.

Le directeur répond que le seuil est clairement identifié. Il s'agit en l'occurrence d'un seuil de 30 jours. Aujourd'hui, le fonds de roulement atteint un niveau de 280 jours, ce qui est très élevé.

La chargée de tutelles ENSA AuRA précise qu'en termes de trésorerie un seuil de 30 jours est préconisé pour un établissement. Cependant, puisque le ministère verse sa dotation en deux fois dans l'année, il est préférable que les établissements prévoient un fonds de roulement plutôt équivalent à trois mois pour ne pas être en difficulté.

Le directeur partage cette analyse. Il ajoute que l'établissement grenoblois assure un préfinancement sur des projets de recherche fléchés. Ce préfinancement est nécessaire. Un fonds de roulement équivalent à 90 jours serait même un peu juste. Il faudrait plutôt qu'il atteigne la moitié du niveau qui est le sien aujourd'hui, c'est-à-dire environ 120 ou 130 jours. Un tel niveau serait tout à fait acceptable.

Un administrateur jugerait pertinent d'examiner la façon dont le fonds de roulement est calculé d'une année à l'autre, en le mettant en lien avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Une partie des investissements obligatoires qui relèvent des compétences de l'établissement pourrait être financée au moyen du fonds de roulement.

Une meilleure analyse des cinq dernières années serait opportune. À défaut, les administrateurs manquent de visibilité sur le rythme d'évolution du fonds de roulement. Celui-ci a en partie été impacté par les travaux, mais les dépenses correspondantes n'auraient pas dû relever du fonds de roulement.

Un administrateur évoque pour sa part la CVEC. Elle souhaiterait savoir quelle proportion de la CVEC relève du fonds de roulement.

Le directeur explique la CVEC relève d'un compte distinct et non du fonds de roulement. Il précise que le montant restant à consommer au titre de l'année 2025 est de 52 000 € environ.

Pour conclure, il rappelle les prochaines échéances du calendrier :

- Débat d'orientation budgétaire au conseil d'administration : 3 juillet 2025.
- Envoi de la lettre d'orientation budgétaire : 15 juillet 2025.
- Date limite de saisie par les services des propositions BI 2026 : 19 septembre 2025.
- Consolidation des propositions du BI 2026 : 29 septembre 2025.
- Dialogue de gestion avec tutelle : 1^{er} octobre 2025.
- Réunion CFRCA : 13 octobre 2025.
- Réunion pré-CA avec CBR : 18 novembre 2025.
- Vote du BI par le CA : 11 décembre 2025.

. Pilotage, Stratégie, Gouvernance

- Politique édition de l'ENSAG

Le directeur précise qu'un administrateur a produit une note relative à la politique éditoriale de l'ENSAG-UGA. Il lui donne la parole.

Un administrateur explique qu'il est proposé au conseil d'administration d'étudier la faisabilité de cette politique éditoriale (il a dirigé pendant cinq ans UGA Éditions et il siège au conseil de surveillance des PUG, qui sont les deux acteurs de l'édition universitaire grenobloise). Cette stratégie éditoriale aura quelques effets directs dans la stratégie de l'établissement et quelques effets financiers.

Il a souhaité lancer le travail en sollicitant les différents acteurs qui ont déjà pris position sur les questions éditoriales dans les laboratoires de recherche et dans l'équipe administrative et technique, en synthétisant les projets des uns et les autres. Une note détaillant les implications de cette politique éditoriale sera présentée au prochain CA.

Le président remercie l'administrateur pour le travail qu'il a effectué.

Le directeur souligne que la définition d'une politique claire constituera un réel atout. C'est pourquoi il a répondu favorablement à la proposition de travailler sur le sujet.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche précise que l'ENSAG est représentée par un enseignant-chercheur au comité éditorial d'UGA Éditions.

- Schéma directeur ressources humaines

- Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- Schéma directeur pluriannuel handicap

Le directeur indique que le grand établissement UGA a travaillé en collaboration avec les composantes sur le schéma directeur ressources humaines, le schéma directeur pluriannuel handicap, et le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. L'objectif consiste à proposer des orientations et des actions communes à l'UGA et ses établissements composantes, conformes aux enjeux et à leurs moyens, tout en mettant les personnels au cœur d'une dynamique porteuse de sens.

Le schéma directeur ressources humaines vise à :

- développer l'attractivité et attirer les talents ;
- promouvoir l'égalité, la diversité et la transformation écologique ;
- améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des personnels ;
- déployer une Gestion des emplois et des parcours professionnels (GPEC) ;
- transformer la fonction RH.

Le schéma directeur pluriannuel handicap comporte pour sa part trois volets :

- l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- les personnels en situation de handicap ;
- l'accessibilité de l'environnement (patrimoine et numérique).

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes se déploie autour de sept axes :

- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux, corps, grades et emplois, ce qui implique notamment que les jurys de recrutement tendent vers la parité ;

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière, en prévoyant par exemple des entretiens lors des retours de congé maternité ;
- articuler vie personnelle et vie professionnelle ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations, en déployant par exemple des formations dédiées aux VSS ;
- garantir la mixité des métiers et des formations ;
- agir en faveur de la santé des femmes, en particulier au regard de la précarité menstruelle ;
- garantir une gouvernance et une culture commune de l'égalité.

Trois documents détaillés sont à la disposition des administrateurs.

Le président s'interroge quant à la capacité de l'établissement à répondre à l'ensemble des axes, objectifs et préconisations qui sont énumérés dans ces documents. Son interrogation ne porte pas sur le fond, mais sur les moyens budgétaires et/ou humains dont dispose l'établissement pour mettre en place des actions requises.

Un administrateur précise qu'outre le schéma directeur pluriannuel handicap, des plans d'accompagnement dédiés sont portés par le service de santé.

. Vie de l'établissement

- Règlement intérieur de l'ENSAG - point d'avancement

Le directeur explique que le règlement intérieur de l'ENSAG date de 2007. Il est nécessaire de l'actualiser. Une réflexion dédiée est en cours. Le Président du CA et la Secrétaire Générale y travaillent.

L'ENSAG étant un établissement composante de l'UGA, il a été convenu de rédiger le règlement intérieur de l'ENSAG en s'appuyant sur celui de l'UGA afin d'harmoniser les pratiques.

Le président précise que le règlement intérieur de l'UGA, en particulier son article 1, s'applique à tous les établissements composantes. D'une certaine manière, l'ENSAG est déjà soumise à ce règlement intérieur.

L'objectif consistera à s'appuyer sur le règlement intérieur de l'UGA en adaptant les éléments spécifiques à l'ENSAG. Ce travail vient d'être entamé. Il conviendra de s'appuyer sur le règlement intérieur de 2007 pour identifier les spécificités propres à l'école, mais aussi de consulter les règlements intérieurs d'autres ENSA afin d'élargir la réflexion.

En termes de calendrier, il est prévu de présenter le règlement intérieur au CSA en septembre 2025, puis au CA en octobre 2025. Un groupe de travail composé d'un représentant du conseil d'administration, du CSA, de la CR, de la CFVE et de la direction sera constitué. Il se réunira fin août et début septembre.

. Points divers

- CMA Architecture et paysage

Le directeur indique que le projet Transition Archi et Paysage (TAP) part du postulat que les concepteurs sont un levier clé de la transformation de l'industrie du bâtiment. Un appel a

projets a en l'occurrence été lancé pour favoriser la décarbonation de l'industrie et de la construction en France.

En France, l'architecture mobilise environ 64 000 professionnels. Environ 61 000 professionnels interviennent dans le secteur du paysage. Il est nécessaire de former les architectes aux nouveaux métiers et enjeux du secteur. Côté paysage, 390 paysagistes concepteurs manquent annuellement.

Trois axes stratégiques ont été identifiés : la formation des formateurs, la formation initiale et l'alternance, la formation continue. Toutes les ENSA sont impliquées dans la démarche, de même que d'autres établissements d'enseignement supérieur. De grands industriels s'impliquent également, par exemple le groupe Saint-Gobain ou encore le pôle Léonard du groupe Vinci.

Différentes actions sont portées au titre du plan.

Formation des formateurs :

- offre commune de formation de formateurs,
- production de contenus et d'outils pédagogiques destinés à l'enseignement,
- animation des réseaux d'enseignants,
- formation des enseignants-chercheurs au doctorat.

Formation initiale et de spécialisation :

- nouveaux modules pédagogiques,
- diversification des parcours et création de nouvelles formations spécialisées.

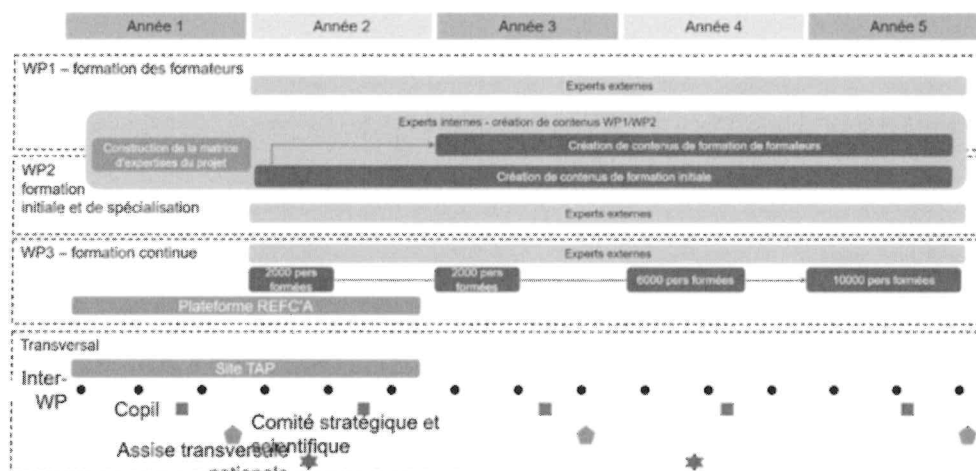
Formation continue :

- ouverture de la plate-forme du REFC'A de formation continue aux membres du consortium,
- création de formations continues et transformation des formations de spécialisation des écoles pour intégrer la formation continue,
- formation à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise.

En matière de formation continue, un workpackage porté par FORCO-VD (Formation Continue pour la Ville Durable) de l'université Gustave Eiffel et le REFC'A (Réseau pour la formation continue des architectes) prévoit la réalisation d'une plate-forme nationale d'outils réunissant les acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Le projet se déroulera sur cinq ans.

Calendrier



Le vice-président du CPS, président de la commission recherche souligne que le contenu pédagogique sera essentiellement produit par des enseignants-chercheurs des ENSA. Chacun interviendra au titre de sa spécialité pour produire ces contenus et assurer les formations correspondantes.

Lucille Leblanc, Romain Lajarge et Emmanuel Rouede quittent la séance à 17 heures.

- Proposition d'une méthode d'évaluation des sollicitations pédagogiques externes

Le directeur explique que la DEVE reçoit chaque année de multiples sollicitations de la part de particuliers et de collectivités, qui souhaitent savoir si l'école pourrait les aider à entreprendre certains travaux.

Marie Zawistowski, qui connaît bien ce type de sujet a été missionnée par la CFVE pour proposer une méthodologie permettant de répondre à ces sollicitations. Elle propose de considérer trois critères pour y répondre :

- l'adéquation ou non de la proposition avec les objectifs pédagogiques des formations dispensées à l'ENSAG,
- les conditions matérielles et temporelles de sa mise en œuvre,
- la nature concurrentielle ou non avec la profession.

Une fiche d'évaluation comportant quatre questions a été élaborée :

- Le projet est-il d'intérêt général au sens de la loi ?
- Le projet est-il réalisé sur un terrain public ?
- Le projet comporte-t-il un ou des élément(s) ou dispositif(s) qui ne pourrai(en)t pas être mis en avant dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre classique au sens de la loi ?
- Si le commanditaire dispose des moyens financiers pour engager une maîtrise d'œuvre classique à laquelle un partenariat avec l'ENSAG viendrait se substituer, est-il engagé financièrement dans le projet d'une autre manière ?

Si l'une de ces questions reçoit une réponse négative, le projet ne peut pas entrer dans les missions de rayonnement des ENSAP et il entre alors dans le champ concurrentiel.

Répondant à un administrateur, le président considère qu'il est pertinent de fixer une règle commune au regard de ce type de sollicitation. Les canaux de sollicitation sont multiples. Elles sont parfois envoyées par e-mail, au moyen de l'adresse générique de l'école. Dans d'autres cas, elles sont adressées à certaines personnes de l'administration ou à des enseignants. Ces sollicitations sont fréquentes.

Fixer une règle commune et partagée est pertinent. Cela permettra aux différentes personnes qui sont sollicitées de disposer d'éléments factuels de réponse. Il est notamment essentiel de s'assurer que le projet est en adéquation avec les objectifs pédagogiques de l'école.

Pour conclure, **le directeur** annonce les dates des prochains conseils d'administration.

- 9 octobre 2025 à 14 heures (vote du budget rectificatif n°1) ;
- 11 décembre 2025 à 14 heures (vote du budget initial 2026) ;
- 5 mars 2026 à 14 heures (vote du compte financier 2025) ;
- 25 juin 2026 à 14 heures (débat d'orientation budgétaire 2027).

Un administrateur signale qu'il conviendra de s'assurer que le 25 juin ne coïncide pas avec les soutenances PFE.

Le directeur indique que, le cas échéant, la réunion du conseil d'administration pourra être reportée d'une semaine.

Un administrateur sollicite par ailleurs l'intégration à l'ordre du jour de la séance du 9 octobre 2025 d'un point consacré aux heures de monitorat.

. **Prochain CA : jeudi 9 octobre 2025.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Président du Conseil d'Administration de l'ENSAG-UGA

Nicolas DUBUS